

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**METRE - DEVIS - PLANNING**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

**CODE : 32 31 21 U31 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **METRE - DEVIS - PLANNING**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des savoirs nécessaires à la réalisation des métrés, des devis et des plannings en rapport avec des documents de référence tant au niveau du génie civil que du bâtiment ;
- ◆ de montrer l'utilité des métrés, devis, plannings dans le processus de la construction.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En bureautique appliquée à l'enseignement supérieur :**

*A l'aide d'un équipement informatique disposant des logiciels de bureautique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers, en respectant le temps alloué, à partir de situations issues de la vie professionnelle,*

- ◆ rechercher et récupérer des informations sur Internet en utilisant des critères adaptés ;
- ◆ traiter des données et en présenter les résultats dans un tableur ;
- ◆ éditer, présenter et sauvegarder un document professionnel en y ajoutant des éléments externes (texte, image, tableau) ;
- ◆ gérer une messagerie électronique.

**En technologie de la construction :**

*A partir de situations professionnelles relatives au bâtiment, au génie civil et à la voirie,*

- ◆ utiliser la terminologie des techniques de construction ;
- ◆ détailler et expliquer les fonctions et la mise en œuvre d'éléments de construction ;
- ◆ collecter et exploiter une documentation spécifique.

## **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « bureautique appliquée à l'enseignement supérieur », code n° 754130U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

**et**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « – technologies de la construction », code n° 326105U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

*à partir d'un dossier de construction,  
en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :*

- ◆ de réaliser le métré d'un projet ;
- ◆ d'en calculer le devis ;
- ◆ d'en établir le planning.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'habileté dans l'utilisation des logiciels,
- ◆ la qualité des documents fournis,
- ◆ la précision des calculs,
- ◆ la clarté dans la présentation des calculs et des documents.

## **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable,

### **4.1 En métré – devis - planning**

- ◆ d'appliquer les prescriptions des codes de mesurage ;
- ◆ de lire les plans et d'en extraire les cotes indispensables à la réalisation d'un métré ;
- ◆ d'extraire du cahier des charges les éléments nécessaires à la rédaction du métré ;
- ◆ de remplir correctement des feuilles de métré présentées sous forme de tableaux ;
- ◆ de vérifier la concordance du métré par rapport aux plans et au cahier des charges ;
- ◆ d'identifier les éléments intervenant dans le calcul du prix de revient (frais de matériaux, de main-d'œuvre, frais généraux,...) ;
- ◆ d'évaluer la durée de chaque activité sur base des quantités à exécuter et des rendements ;
- ◆ de calculer le prix de revient et le prix unitaire de différents éléments de construction ;
- ◆ de calculer le devis à partir du métré et des prix unitaires, forfaits,... ;
- ◆ d'établir un schéma général d'analyse logique pour l'enchaînement des activités ;
- ◆ de réaliser et de dessiner un réseau PERT et un planning GANTT ;

#### 4.2. En laboratoire : métré – devis - planning

- ◆ d'établir un métré, un devis et un planning d'un projet à l'aide de logiciels appropriés.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire : métré – devis - planning », il est recommandé de prévoir un poste de travail par étudiant.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Métré – devis - planning	CT	J	24
Laboratoire : métré - devis - planning	CT	E	40
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>